



VILLE DE SAINT-RAYMOND  
375, rue Saint-Joseph, Saint-Raymond (Québec) G3L 1A1  
Téléphone : 418 337-2202 – Télécopieur : 418 337-2203

## AVIS PUBLIC Demandes de dérogation mineure

AVIS est par la présente donné que :

Lors de la séance ordinaire qui sera tenue le **lundi 13 février 2023**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

### **Demande numéro 1**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 209-213, côte Joyeuse (lot 3 122 521 du cadastre du Québec) à l'angle de côte Joyeuse et de la rue Plamondon.

#### **Description de la demande :**

La demande vise à permettre que le lot projeté puisse avoir une superficie de l'ordre de 475 mètres carrés plutôt que 540 mètres carrés, comme prévu au tableau 4.1 de l'article 4.2.1 du *Règlement de lotissement 584-15*.

### **Demande numéro 2**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 790, côte Joyeuse (lot 3 122 255 du cadastre du Québec), dans le secteur du Camping Claire Fontaine.

#### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que le garage existant puisse être localisé à une distance de l'ordre de 0,46 mètre de la ligne arrière plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

### **Demande numéro 3**

#### **Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 1881, chemin du Tour-du-Lac Nord (lot 3 514 805 du cadastre du Québec), dans le secteur du lac Sergent.

#### **Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que la remise existante puisse être localisée à une distance de l'ordre de 0,35 mètre de la ligne latérale droite plutôt qu'à 1,2 mètre, comme prévu aux dispositions applicables à l'article 10.3.2 du *Règlement de zonage 583-15*.

**Demande numéro 4**

**Emplacement de l'immeuble :**

L'immeuble faisant l'objet de la demande est situé au 6133, avenue Beaupré (lot 4 491 940 du cadastre du Québec), dans le secteur du lac Sept-Îles.

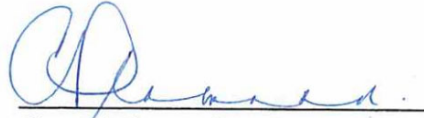
**Description de la demande :**

La demande de dérogation vise à autoriser que l'agrandissement projeté de la résidence puisse être localisé à une distance de l'ordre de 3,5 mètres de la ligne avant plutôt qu'à 4 mètres, comme prévu à l'article 7.4 du *Règlement de zonage 583-15*, de même qu'aux dispositions applicables à la zone RR-3 de la *Grille des spécifications: feuillets des normes*.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du **13 février 2023**, à 19 h, à la salle des séances du conseil à la maison de la Justice située au 111, route des Pionniers.

Donné le 26 janvier 2023.

La greffière et directrice générale par intérim,



Chantal Plamondon, OMA